



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Marché d'exploitation, de maintenance et  
renouvellement des installations d'éclairage public et  
équipements divers**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**17 DECEMBRE 2026 à 12H00**

En application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique,  
ce marché comporte des clauses d'insertion professionnelle.

**VISITE DE SITE OBLIGATOIRE ET REPOSE AUX QUESTIONS TECHNIQUES**  
**AVANT LE 20 NOVEMBRE 2026**

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES OU JURIDIQUES**  
**AVANT LE 4 DECEMBRE 2026**

**VILLE DE GRANVILLE**  
**Service de la Commande Publique**  
Hôtel de Ville  
Cours Jonville  
BP 409  
50404 GRANVILLE CEDEX  
Tél : 02 14 24 20 37

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Marché d'exploitation, de maintenance et renouvellement des installations d'éclairage public et équipements divers |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                                                                                              |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                                      |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 90 jours                                                                                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b> de       | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                                |
|    | <b>Variantes</b>                    | Avec                                                                                                               |
|    | <b>PSE</b>                          | Avec                                                                                                               |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Avec                                                                                                               |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                               |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 6 ans et 11 mois en fonction de la date de notification                                                            |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                                                                 |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                               | 4  |
| 1.2 - Mode de passation.....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 1.6 - Renouvellement .....                                      | 5  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                          | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                        | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes.....                                            | 5  |
| 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....              | 5  |
| 2.5 - Développement durable .....                               | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....              | 6  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 6  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 6  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                 | 6  |
| 5.2 - Visites sur site.....                                     | 9  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....               | 9  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 9  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                    | 11 |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 11 |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 11 |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                             | 11 |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation.....                     | 12 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                        | 13 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....        | 13 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                | 13 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne un marché d'exploitation, de maintenance et renouvellement des installations d'éclairage public et équipements divers.

Le marché se décompose ainsi :

|    |                                                                        |  |
|----|------------------------------------------------------------------------|--|
| G1 | Gestion de l'énergie                                                   |  |
| G2 | Maintenance des ouvrages                                               |  |
| G3 | Gestion technique et financière des sinistres et petites interventions |  |
| G4 | Réaménagement et renouvellement des installations                      |  |
| G5 | Illuminations festives de fin d'année <b>en PSE</b>                    |  |

Lieu(x) d'exécution : 50400 Granville

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un **marché ordinaire à prix unitaires, exécuté sur la base des quantités effectivement constatées**, et non d'un accord-cadre à bons de commande.

En effet, la périodicité des prestations ainsi que les différents délais d'intervention sont expressément définis dans le CCTP. Les prestations à réaliser sont ainsi déterminées dans leur principe et leur calendrier d'exécution, ce qui distingue le présent marché d'un accord-cadre à bons de commande, dont l'exécution repose sur l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Des prestations distinctes n'ayant pas été identifiées, le marché fait l'objet d'un lot unique.

Les prestations objet du marché (exploitation, maintenance, interventions de renouvellement, remplacement progressif des équipements par des LED et suivi des objectifs de performance énergétique) présentent une forte interdépendance technique et opérationnelle.

La dévolution en lots séparés serait susceptible de complexifier la coordination des interventions, de multiplier les interfaces entre titulaires et de nuire au suivi des engagements de performance attendus.

Le choix d'un titulaire unique permet ainsi de garantir une meilleure cohérence dans l'exécution du marché, une responsabilité clairement identifiée et une optimisation du suivi énergétique et patrimonial.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                 |
|----------------|---------------------------------------------|
| 50232100-1     | Services d'entretien de l'éclairage public  |
| 34993000-4     | Éclairage public                            |
| 45316110-9     | Installation de matériel d'éclairage public |

## 1.6 – Renouvellement du marché.

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.  
Un nouvel avis pourra donc intervenir dans le courant de la dernière année d'exécution (2033).

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Les variantes libres sont autorisées. Elles peuvent, par exemple, porter une innovation environnementale peu connue mais qui pourrait mieux servir notre besoin.

*Chaque variante devra faire l'objet d'un acte d'engagement et d'un document financier bien distincts. En effet, une variante constitue une offre à part entière, se distinguant de l'offre de base, laquelle répond strictement aux exigences du cahier des charges. Par conséquent, le soumissionnaire devra remettre autant d'acte d'engagement et de pièces financières qu'il propose de variantes. À défaut, seule l'offre de base sera prise en compte lors de l'analyse des offres.*

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles facultative

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Code | Libelle                               | Description                           |
|------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 1    | Illuminations festives de fin d'année | Illuminations festives de fin d'année |

### 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est de 6 ans et 11 mois (suivant la date de notification).

L'exécution des prestations commencera à compter de la notification du marché et ceci, jusqu' **au 31/12/2033**.

Chaque partie peut y mettre fin à la date anniversaire annuelle (date de notification), à condition d'en aviser l'autre partie au moins cinq (5) mois avant, par courrier recommandé avec avis de réception.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Les cadres de chiffrage pour G1/G2/G3/G4 et G5
- Le certificat de visite de site
- Les différentes annexes

Il est téléchargeable gratuitement.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire pour la candidature

Il est recommandé au candidat de créer un compte sur <https://www2.attestationlegale.fr/> et y déposer ses pièces de candidatures.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1 (lettre de candidature)** et **DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (**DUME**).

Le candidat devra indiquer dans le DC2 (partie G1) s'il détient ou non un **ou plusieurs badges clause sociale « Opération réussie » notamment**.

Le badge social n'est pas obligatoire pour répondre à la consultation, c'est une information complémentaire à votre dossier de candidature.

Chaque candidat aura à produire en plus du DC1 ET DC2, un dossier complet comprenant les pièces telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

| Libellés                                                                                                                        | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Déclaration sur l'honneur</b> pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Oui       |
| Renseignements sur le respect de <b>l'obligation d'emploi</b> mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

| Libellés                                                                                           | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve <b>d'une assurance pour les risques professionnels</b> | Non       |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise**

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                           | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des principales <b>prestations effectuées au cours des trois dernières années</b> , indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| <b>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat</b> et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                           | Non       |

**Groupement ou sous-traitance :**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

**Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Signature  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ( <b>signature électronique exigée</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Oui</b> |
| Les bordereaux des prix unitaires (BPU)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Non        |
| <b>Programme pluriannuel de modernisation</b> qui devra détailler, pour chaque année contractuelle et pour l'ensemble des postes G1 à G4, les éléments suivants :<br><b>a) Le cadre de chiffrage élaboré par le pouvoir adjudicateur</b><br>Le cadre de chiffrage des prestations est à compléter par le candidat conformément aux prescriptions du CCTP. | Non        |

Les quantités indiquées par l'acheteur sont à chiffrer par le candidat ; les quantités non renseignées sont à déterminer par le candidat en fonction des prestations nécessaires à l'exécution du marché.

**b) La cartographie annuelle des secteurs**

Pour chaque année du marché, le candidat fournit une cartographie localisant les secteurs et voies dont les lanternes sont proposées au remplacement LED, ainsi que les armoires concernées par une rénovation partielle (G2) ou un remplacement complet (G4).

**c) La justification du choix des secteurs**

Chaque secteur cartographié est accompagné d'une note de justification explicitant les critères ayant présidé à son choix et à son positionnement dans le calendrier : vétusté des installations, sécurité, cohérence avec les travaux de voirie programmés par la Ville, performance énergétique des matériels déposés, historique des interventions curatives.

**d) Le suivi chiffré patrimonial**

Pour chaque année, le candidat indique sa progression sur les indicateurs suivants :

- Taux de lanternes LED : situation initiale 36,6 % (1 086 lanternes), cible contractuelle 70 % MINIMUM (994 lanternes à remplacer) au 31/12/2033
- Armoires en état BON/NEUF : cible de 100 % (102 armoires) au 31/12/2033
- Armoires vétustes remplacées (G4) : 18 armoires à traiter, 0 armoire vétuste restante au 31/12/2033
- Horloges connectées déployées : 60 horloges sur le secteur A01 au 31/12/2028, 42 horloges sur le secteur A02 au 31/12/2028

**e) Les économies de puissance et économies financières**

Pour chaque année, le candidat chiffre : la puissance installée cumulée évitée (kW) résultant des remplacements de lanternes proposés, par comparaison entre la puissance de la source déposée et celle de la source posée ; l'économie d'énergie annuelle prévisionnelle en découlant (kWh/an) ; la traduction financière de cette économie sur la base du coût du kWh en vigueur à la date de remise de l'offre, à titre indicatif ; une projection cumulée sur la durée du marché.

**f) La réduction de la pollution lumineuse**

Le candidat justifie, secteur par secteur, l'impact de son programme de rénovation sur la réduction de la pollution lumineuse, au regard notamment du flux lumineux vers l'hémisphère supérieur (ULOR) des matériels posés comparé aux matériels déposés, de la température de couleur proposée par typologie de secteur.

**g) La valorisation financière**

Le candidat valorise chaque année de son PPPC sur la base des prix unitaires du BPU. Cette valorisation, cumulée sur les 7 années du marché, constitue le montant de référence. Elle est établie sur le cadre de chiffrage estimatif type fourni en Annexe au DCE, que le candidat complète sans en modifier la structure.

**Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.**

Il devra comprendre pour chacune des prestations G1-G2-G3-G4 et G5 :

- 🚧 La procédure d'organisation,
- 🚧 Méthodologie sur les astreintes et urgences de mise en sécurité
- 🚧 Mise en place d'un outil faisant l'interface avec une base de données existantes
- 🚧 Moyens mis en place pour le DT / DICT
- 🚧 La méthodologie que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat à savoir les travaux d'amélioration ; d'extension et commande des fournitures.

Non

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  Les moyens humains et matériels dédiés au marché<br> Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat. |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

## 5.2 - Visites sur site **AVANT LE 20 NOVEMBRE 2026 IMPERATIVEMENT**

Une visite sur site est obligatoire.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

### **Les conditions de visites sont les suivantes :**

Avant de soumettre une offre de prix pour les prestations demandées, une visite sur site est obligatoire.

**Les visites auront lieu tous les jeudis pendant la période de remise des offres.**

Cette visite devra être effectuée et permettra aux candidats de :

1. Évaluer précisément les prestations à réaliser en tenant compte des spécificités du lieu.
2. Prendre connaissance des conditions physiques (dimensionnements, accessibilité, installations existantes, etc.) et des éventuelles contraintes particulières du site.
3. Identifier toutes les sujétions et exigences locales qui pourraient affecter la réalisation des prestations (ex : horaires de travail, sécurité, restrictions d'accès, etc.).

Cette démarche garantit que l'offre de prix soit la plus exacte possible, en adéquation avec la réalité du terrain, et permet d'éviter toute ambiguïté ou ajustement ultérieur.

Toute offre reçue sans cette visite préalable sera considérée comme incomplète, ne sera pas retenue et sera déclarée irrégulière.

Prendre rendez-vous avec BASTIEN LEMAILE au 07 85 32 42 90 ou bien par courriel : [bastien.lemaille@ville-granville.fr](mailto:bastien.lemaille@ville-granville.fr)

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

**Il est fortement recommandé aux candidats de déposer leurs plis au moins 48h ouvrés avant la date et heure limite de réception des offres. Dans le cas où un incident interviendrait au cours du téléchargement et rendant celui-ci impossible, le candidat pourra faire une déclaration d'incident sur le formulaire de support de la plateforme.**

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VILLE GRANVILLE Hôtel de Ville Cours Jonville BP 409 50404 GRANVILLE CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.**

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

**La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**ATTENTION : L'utilisation de la plateforme doit se faire sur le navigateur FIREFOX et la dernière version de Java doit être installée.**

La plateforme ne doit être utilisée que pour le dépôt des offres, en aucun cas pour des lettres d'excuses d'absence de réponse qui, elles, doivent être envoyées à l'adresse suivante : [marches.publics@ville-granville.fr](mailto:marches.publics@ville-granville.fr).



**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix estimatif des prestations au vu du programme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 45.0 %      |
| 2-Programme prévisionnel pluriannuel chiffré prenant en compte les points demandés dans le CCTP avec cohérence des prix dans le cadre de chiffrage (se référer au paragraphe 5.1 du présent document)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 30.0 %      |
| 3-Valeur technique au vu du mémoire (se référer au paragraphe 5.1 du présent document)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 15.0 %      |
| 4- Développement durable au vu du mémoire qui devra comprendre :<br><br><b>Clauses sociales :</b><br>L'analyse du critère tiendra compte uniquement :<br>-du volume d'heures d'insertion <b>supplémentaires à celui exigé (1500 heures)</b> ,<br>-de la pertinence et de la structuration de l'accompagnement proposé, notamment en matière de tutorat, d'accueil, de formation et de suivi des bénéficiaires.<br><br>Les heures d'insertion supplémentaires sont facultatives et seront appréciées dans la limite d'un volume cohérent avec l'objet et la durée du marché. Leur absence ne saurait entraîner l'élimination de l'offre. | 10.0 %      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><b>Clauses environnementales :</b></p> <p>Le Titulaire devra suivre un plan de performance concernant le remplacement des LEDS : Poursuite du programme de modernisation du parc d'éclairage public par le remplacement progressif des équipements existants par des technologies LED, permettant d'atteindre un taux de modernisation estimé à 70 % MINIMUM du parc en fin de marché.</p> <p>Le titulaire met en application une politique et des outils permettant de respecter l'ensemble des « cibles » suivant les postes G1/G2/G3/G4 et G5 indiqués au CCAP, paragraphe 12.2.3.</p> |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Les sous-critères sont notés sur 100.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Liste exhaustive des documents pour la notification :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux **impôts et taxes** (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat ;
- Le certificat des **déclarations sociales** et de **paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (*article D 8222-5-1° du code du travail*) ;
- Les **attestations d'assurances** en cours de validité ;
- La **délégation de pouvoir** si différent ;
- Une liste nominative des **salariés étrangers** employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (*article D.8254-2 du code du travail*) ;
- Le **numéro unique d'identification** permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné à l'article 1° de l'article R.2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence en cas d'exclusion ;
- Le **relevé d'identité bancaire** ;
- La copie du ou des jugements prononcés en cas de **redressement judiciaire**.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Il est recommandé, pour des questions de transparence et de traçabilité, de poser vos questions par écrit sur le profil d'acheteur. Ceci permet à tous les opérateurs économiques intéressés par le marché d'avoir accès aux mêmes informations. En effet, si la réponse entraîne une connaissance spécifique ou un avantage à un candidat pour la compréhension du projet, l'ensemble des candidats doit être informé. C'est pourquoi, la réponse sera également visible pour toutes les entreprises n'ayant pas encore téléchargé les documents de la consultation. Chaque candidat peut librement s'adresser à l'acheteur, sous réserve d'avoir au préalable lu l'ensemble des documents de la consultation pour s'assurer que la réponse n'y figure pas déjà.

**Afin de garantir le bon déroulement de la procédure, il est demandé aux entreprises d'anticiper la transmission de leurs demandes d'éclaircissement et de ne pas attendre la date limite de dépôt.**

Les réponses seront communiquées à tous les candidats **au plus tard 6 jours avant la remise des offres**. L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite aux questions disproportionnées ou tardives qui ne permettraient pas un traitement équitable.

#### **QUESTIONS TECHNIQUES :**

Les candidats devront faire parvenir **leur question technique avant le 20 novembre 2026**, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.info/>

#### **QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES :**

Les candidats sont invités à transmettre leurs questions administratives et juridiques, dans la mesure du possible **avant le 4 décembre 2026**, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, accessible à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/>, afin de permettre la communication des réponses dans le respect des délais réglementaires.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

3 Rue Arthur Leduc

BP 25086

14050 CAEN CEDEX 4

Courriel : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)

*Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.*

*Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.*

*Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.*